



Commune de  
**La Flotte**  
Île de Ré

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE

N° PM 024/136

**Portant réglementation de la circulation et du stationnement  
2 rue du moulin sainte Catherine  
pour réparer une conduite TÉLÉCOM**

**Le Maire de la Commune de la Flotte,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

**Vu** le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**Vu** l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

**Vu** la demande de :

**DA SOLUTIONS**

**13 AVENUE D'AYGU**

**26200 MONTÉLIMAR**

**Considérant** que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

**Considérant** que pour réparer une conduite TÉLÉCOM, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 2 rue du moulin sainte Catherine,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Du lundi 22 avril 2024 à 8h00 au mardi 21 mai 2024 à 18h00

La circulation se fera en demi-chaussée en alternat 2 rue du moulin sainte Catherine pour réparer une conduite TÉLÉCOM par l'entreprise "DA SOLUTIONS ". Le stationnement de tout véhicule pourra être interdit au droit du chantier.

**ARTICLE 2 :** La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par "DA SOLUTIONS ".

**ARTICLE 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

**ARTICLE 4 :** Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- La Police Municipale,
- DA SOLUTIONS

Fait à La Flotte, le 17/04/2024

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

